

OUVERTURE de la CAMPAGNE NATIONALE de BOURSE de COLLÈGE

QUAND ?

De la rentrée scolaire au mercredi 18 octobre 2017

QUI ?

Elle concerne tous les collégiens

COMMENT ?

Sur le portail « scolarité service » du ministère de l'Éducation nationale, accessible à partir du site internet de votre collège.

OÙ DÉPOSER MA DEMANDE DE BOURSE ?

Sur le portail du service en ligne du ministère de l'Éducation nationale



Parents,
contactez-nous

Pour toutes questions relatives à ces aides financières à la scolarité :
contactez-nous via l'espace « Parents, contactez-nous » sur

www.ac-paris.fr

La plateforme téléphonique : Un accueil téléphonique est ouvert
du lundi au vendredi au numéro d'appel suivant :

INFO BOURSES : 01.44.62.46.97

Votre enfant est collégien

Demande de bourse de collège en ligne

La campagne de bourse s'ouvrira en septembre.
Pour créer votre dossier de demande de bourse en ligne,

une adresse mèl est nécessaire,
en avez-vous une ?

NON

Créez votre adresse.

Si vous avez besoin d'aide pour le faire,
**contactez dès maintenant l'administration
de votre collège** qui pourra la créer avec
vous et vous donner un mot de passe.

Important : bien conserver cette adresse mèl
et le mot de passe car vous en aurez besoin en
septembre, lors de la constitution de votre dossier de
demande de bourse.

À la rentrée de septembre :

Toute l'équipe de votre collège peut vous accompagner
dans vos démarches, n'hésitez pas à la contacter
ou allez sur le site du rectorat : www.ac-paris.fr

